

j'inscris mon enfant les mercredis au

CENTRE DE LOISIRS



JE N'AI PAS TROUVÉ DE PLACE ?

Je m'inscris sur la **liste d'attente** via le portail familles :

NOUVEAU !

[SURESNES.PORTAIL-FAMILLES.COM](https://suresnes.portail-familles.com)

Le service traitera ma demande sous 7 jours dans la limite des places ouvertes.

NOUVEAU !

les mercredis au **CENTRE DE LOISIRS** en 2022, c'est :

DAVANTAGE DE PLACES OUVERTES

UNE LISTE D'ATTENTE DISPONIBLE SUR LE PORTAIL FAMILLES

DES DÉSIGNATIONS POSSIBLES JUSQU'AU DIMANCHE MINUIT ET DES INSCRIPTIONS POSSIBLES JUSQU'AU LUNDI SOIR MINUIT

DES LIEUX D'ACCUEIL ALTERNATIFS JUSQU'À VACANCES D'AUTOMNE

LES ENFANTS INSCRITS À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS LE MERCREDI MATIN POURRONT PROLONGER LEUR JOURNÉE EN ACCUEIL DE LOISIRS



NOUVEAU ! en 2022, le mode d'inscription change

j'inscris mon enfant les mercredis au

CENTRE DE LOISIRS



RENTRÉE 2022

 **suresnes**

j'inscris mon enfant les mercredis au

CENTRE DE LOISIRS

NOUVEAU ! en 2022, le mode d'inscription change

18
JUILLET

22
JUILLET

29>31
AOÛT

1^{ER}
SEPTEMBRE

19
OCTOBRE

Je suis une famille utilisatrice régulière du service*

Je valide mon inscription via le lien du portail famille reçu par mail.

Mon enfant est inscrit **sur le centre de loisirs rattaché à son école.**

Ouverture des inscriptions à toutes les familles sur le portail familles

Rendez-vous sur le portail familles :

● [SURESNES.PORTAIL-FAMILLES.COM](https://suresnes.portail-familles.com)

Mon enfant est inscrit **sur le centre de loisirs rattaché à son école.**



Suspension des inscriptions

Possibilité de désinscription.

Le service attribue les places libérées aux familles en attente.



Reprise du fonctionnement habituel via le portail famille

Inscription pour chaque mercredi possible jusqu'au lundi soir précédent et désinscription jusqu'au dimanche soir.

Le service attribue les places libérées aux familles en attente, sur un lieu alternatif ou sur leur site de rattachement.

Fermeture des lieux alternatifs des mercredis avant les vacances de la Toussaint

Au fur et à mesure des places libérées, les familles inscrites sur les lieux alternatifs trouvent des places sur leurs centres de rattachement.

IMPORTANT

Si mon enfant est inscrit sur un lieu alternatif et que je trouve une place sur le centre de rattachement ou que je trouve une autre solution, je préviens le service des activités périscolaires pour libérer une place sur le site tiers.

* **Familles utilisatrices régulières** = inscription sur au moins la moitié des mercredis, de septembre à avril inclus ;
+ les nouveaux inscrits et enfants de petite section ;
+ les usagers des maisons de quartiers 6-11 ans.

* **Lieux alternatifs** = maisons de quartier des Sorbiers, des Chênes ou Gambetta pour les enfants d'élémentaire ou centre des Landes pour les enfants de maternelle

JE N'AI PAS TROUVÉ DE PLACE ? Rendez-vous en page 4 >>>